**ISOFOL 20**

Version: 4.10

Date de révision 29.03.2012

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE**1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial	ISOFOL 20
INCI	Octyldodecanol
No REACH	01-2119488016-36-0000
Nom de la substance (REACH / CLP)	2-octyldodecan-1-ol

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation	utilisation industrielle matière première pour produit cosmétique matière première pour agent de lavage et détergent matière première pour produit auxiliaire textile matière première pour synthèse dans l'industrie chimique matière première pour lubrifiants et additifs pour lubrifiants matière première pour auxiliaires de soudage et de brasage
Utilisations déconseillées	

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	SASOL Germany GmbH Anckelmannsplatz 1 20537 Hamburg Téléphone: +49 40 63684-1000 Téléfax: +49 40 63684-3700
Information (service sécurité des produits):	Téléphone: + 49 (0) 23 65 - 49 47 05 Téléfax: + 49 (0) 23 65 - 49 92 40
E-mail:	msds-info.germany@de.sasol.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	+ 49 (0) 5 51 - 1 92 40
---------------------------------	-------------------------

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

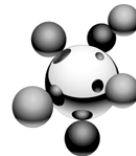
Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Selon les Directives CE 67/548/CEE ou 1999/45/CE, n'est pas une substance ni un mélange dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

2.3 Autres dangers

**ISOFOL 20**

Version: 4.10

Date de révision 29.03.2012

Risque de glissade après fuite ou déversement accidentel.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Ce produit est une substance au sens du règlement (CE) 1907/2006.

CARACTERISATION CHIMIQUE**2-octyldodécane-1-ol****Type de composant:** Matière active**No.-CE:** 226-242-9**No.-Index:****No.-CAS:** 5333-42-6**No REACH:** 01-2119488016-36-0000**Nom de la substance (REACH / CLP):** 2-octyldodecan-1-ol**COMPOSANTS OU AUTRES SUBSTANCES DANGEREUSES ET SUBSTANCES AVEC VALEURS LIMITEES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE A INDIQUER CONFORMEMENT AU REGLEMENT (CE) 1907/2006**

Aucun composant dangereux selon le Règlement (CE) No. 1907/2006

SECTION 4: PREMIERS SECOURS**4.1 Description des premiers secours**

Conseils généraux	Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.
En cas d'inhalation	Eloigner du lieu d'exposition, coucher. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. Surveiller la respiration, donner de l'oxygène si nécessaire. Consulter un médecin.
En cas de contact avec la peau	Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
En cas de contact avec les yeux	Rincer à l'eau.
En cas d'ingestion	Appeler immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Principaux symptômes et effets, aigus et différés	Symptômes: Pas d'information disponible. Risques: Pas d'information disponible.
--	--

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	Traitement: Pas d'information disponible.
--	---

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés Eau pulvérisée, Poudre sèche, Mousse, Dioxyde de carbone (CO2)

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange



ISOFOL 20

Version: 4.10

Date de révision 29.03.2012

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie En cas d'incendie, formation possible de vapeurs et de gaz de combustion dangereux.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu Utiliser un équipement de protection individuelle. Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Risque de glissade après fuite ou déversement accidentel.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Éviter la pénétration dans le sous-sol. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion Ce produit est inflammable mais ne s'enflamme pas facilement. Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Classe de feu B: Feux impliquant des liquides et des substances qui peuvent devenir liquides. Comprend aussi les substances qui peuvent devenir liquides à températures élevées.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Classe de stockage (Allemagne) (TRGS 510) 10-13: Code allemand de stockage 10 à 13

Autres données Stable dans des conditions normales.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) Ces informations ne sont pas disponibles.



ISOFOL 20

Version: 4.10

Date de révision 29.03.2012

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

COMPOSANTS AVEC VALEURS LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE

LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE NATIONALES

donnée non disponible

LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE EUROPEENNES

donnée non disponible

DOSE DERIVEE SANS EFFET (DNEL)

2-octyldodecan-1-ol

Travailleurs, Exposition cutanée, exposition aiguë/de courte durée - effets systémiques:

Non pertinent / non applicable

Travailleurs, Inhalation, exposition aiguë/de courte durée - effets systémiques:

Non pertinent / non applicable

Travailleurs, Exposition cutanée, exposition aiguë/de courte durée - effets locaux:

Non pertinent / non applicable

Travailleurs, Inhalation, exposition aiguë/de courte durée - effets locaux:

Non pertinent / non applicable

Travailleurs, Exposition cutanée, exposition de longue durée - effets systémiques:

35 mg/kg

par poids et jour

Travailleurs, Inhalation, exposition de longue durée - effets systémiques: 247 mg/m³

Travailleurs, Exposition cutanée, exposition de longue durée - effets locaux:

Non pertinent / non applicable

Travailleurs, Inhalation, exposition de longue durée - effets locaux:

Non pertinent / non applicable

Consommateurs, Exposition cutanée, exposition aiguë/de courte durée - effets

systèmeux:

Non pertinent / non applicable

Consommateurs, Inhalation, exposition aiguë/de courte durée - effets systémiques:

Non pertinent / non applicable

Consommateurs, Exposition orale, exposition aiguë/de courte durée - effets

systèmeux:

Non pertinent / non applicable

Consommateurs, Exposition cutanée, exposition aiguë/de courte durée - effets

locaux:

Non pertinent / non applicable

Consommateurs, Inhalation, exposition aiguë/de courte durée - effets locaux:

Non pertinent / non applicable

Consommateurs, Exposition cutanée, exposition de longue durée - effets

systèmeux: 21 mg/kg

par poids et jour

Consommateurs, Inhalation, exposition de longue durée - effets systémiques: 73

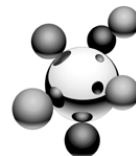
mg/m³

Consommateurs, Exposition orale, exposition de longue durée - effets systémiques:

21 mg/kg

par poids et jour

Consommateurs, Exposition cutanée, exposition de longue durée - effets locaux:



ISOFOL 20

Version: 4.10

Date de révision 29.03.2012

Non pertinent / non applicable

Consommateurs, Inhalation, exposition de longue durée - effets locaux:

Non pertinent / non applicable

LA CONCENTRATION PREVISIBLE SANS EFFET (PNEC)

2-octyldodecan-1-ol

Eau douce:
Non pertinent / non applicableEau de mer:
Non pertinent / non applicablelibération temporaire:
Non pertinent / non applicablestation d'épuration:
Non pertinent / non applicableSédiment d'eau douce:
Non pertinent / non applicableSédiment marin:
Non pertinent / non applicableSol:
Non pertinent / non applicablealiment:
Non pertinent / non applicable

8.2 Contrôles de l'exposition

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection respiratoire

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. En cas d'aération insuffisante, de dépassement des valeurs limites sur le lieu de travail, de gêne due à une odeur trop forte ou d'apparition d'aérosols, de brouillards et fumées, utiliser un appareil respiratoire autonome ou un appareil respiratoire avec un filtre de type A ou un filtre combiné adéquat (en cas d'apparition d'aérosols, de brouillards et fumées, par ex. A-P2 ou ABEK-P2), conf. à la norme EN 141.

Protection des mains

Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et il est différent d'une fourniture à l'autre., Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact., Il faut savoir que pour l'usage journalier la durabilité d'un gant résistant aux produits chimiques peut être notablement plus courte que le temps de pénétration mesuré selon EN 374, en raison des nombreux effets extérieurs (par ex. la température).

gants appropriés à un contact prolongé:

Matériel: Caoutchouc nitrile/latex nitrile
Temps de pénétration: >= 480 min
épaisseur matériau: 0,35 mm

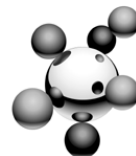
Matériel: caoutchouc butyle
Temps de pénétration: >= 480 min
épaisseur matériau: 0,5 mm

Protection des yeux

Lunettes de sécurité

Mesures d'hygiène

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.



ISOFOL 20

Version: 4.10

Date de révision 29.03.2012

Mesures de protection Éviter le contact avec la peau et les yeux.

CONTROLES D'EXPOSITION LIES A LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

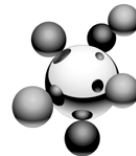
Conseils généraux Éviter la pénétration dans le sous-sol.
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	liquide; 20 °C; 1.013 hPa
Forme	liquide
Couleur	incolore
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	donnée non disponible
pH	non applicable
Point/intervalle de fusion	env. -4 - 1 °C
Point d'éclair	env. > 170 °C; DIN 51758
Taux d'évaporation	donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	n'est pas auto-inflammable
Limite d'explosivité, inférieure	donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	donnée non disponible
Pression de vapeur	env. < 1,000 hPa; 20 °C
Densité de vapeur relative	donnée non disponible
Densité	env.0,8 g/cm ³ ; 20 °C; DIN 51757
Densité relative	donnée non disponible
Masse volumique apparente	donnée non disponible
Hydrosolubilité	insoluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	log Pow: > 8; 23 °C; pH: 7,1; OCDE Ligne directrice 117
Température d'inflammation	258 °C
Température d'auto-inflammabilité	n'est pas auto-inflammable
Viscosité, dynamique	env. 60 mPa.s; 20 °C
Propriétés explosives	Les composants ne comprennent aucun groupe chimique pouvant présenter des propriétés explosives.
Propriétés comburantes	n'est pas à attendre étant donné la structure et les groupes fonctionnels.

9.2 Autres données

Conseils supplémentaires Cette fiche décrit un groupe de produits. Elle ne contient que des données se



ISOFOL 20

Version: 4.10

Date de révision 29.03.2012

rapportant à la sécurité. Pour toutes données spécifiques, voir la fiche Information technique.

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Note Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2 Stabilité chimique

Note Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses Stable dans des conditions normales.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter Echauffement direct, encrassement, contamination chimique, exposition au soleil, UV ou radiation ionisante.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter Aucun(e) à notre connaissance.;

10.6 Produits de décomposition dangereux

Décomposition thermique > 350 °C

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale DL50 rat: > 2.000 mg/kg
Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation étude scientifiquement injustifiée
Des données concernant d'autres voies d'exposition sont disponibles.

Toxicité aiguë par voie cutanée DL50 lapin: > 2 ml/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Irritation de la peau lapin: légèrement irritant
Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Expérience chez l'homme - Contact avec la peau non irritant
Les données sont dérivées des évaluations ou des résultats d'essais obtenus avec des produits similaires (raisonnement par analogie).
2-butyloctane-1-ol

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Irritation des yeux lapin: légèrement irritant

**ISOFOL 20**

Version: 4.10

Date de révision 29.03.2012

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation Essai de Maximalisation cochon d'Inde: non sensibilisant (valeur de la littérature)
Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Génotoxicité in vitro Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes (valeur de la littérature)
profil de groupe

Génotoxicité in vivo L'examen n'est pas utile.
Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes
profil de groupe

Remarques Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Cancérogénicité L'examen n'est pas utile.
Justification:
La substance s'est révélée ne pas être génotoxique - pour cette raison, un potentiel cancérigène n'est pas très probable.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction Étude de toxicité pour la reproduction sur deux générations; OCDE Ligne directrice 416
Proposition de test

Tératogénicité rat; Oral(e); 20 jours
NOAEL: 1.000 mg/kg (par poids et jour)
NOAEL (mère): 1.000 mg/kg (par poids et jour); OCDE Ligne directrice 414

Remarques-Tératogénicité Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Remarques La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Remarques La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

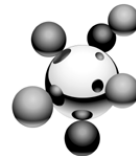
Toxicité à dose répétée rat; Oral(e); Toxicité subchronique
NOAEL: 839,6 mg/kg (par poids et jour)
(valeur de la littérature)

Danger par aspiration

Toxicité par aspiration non applicable

Information supplémentaire

Informations toxicologiques La substance est métabolisée et éliminée.
Une bioaccumulation est peu probable.



ISOFOL 20

Version: 4.10

Date de révision 29.03.2012

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Toxicité pour le poisson	CL50 (48 h) <i>Leuciscus idus</i> (Ide): > 100 mg/l; Essai en statique; DIN 38412 profil de groupe
Toxicité pour le poisson - Toxicité chronique	L'examen n'est pas utile. Justification: La substance est biologiquement facilement dégradable et a une faible toxicité aquatique.
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	CE50 (48 h) <i>Daphnia magna</i> ; Essai en statique; OCDE Ligne directrice 202 Pour la partie soluble dans l'eau pas de toxicité dans les conditions du test. profil de groupe
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques - Toxicité chronique	L'examen n'est pas utile. Justification: La substance est biologiquement facilement dégradable et a une faible toxicité aquatique.
Toxicité des plantes aquatiques	CE50r (72 h) <i>Desmodesmus subspicatus</i> (algues vertes); Essai en statique; DIN 38412; Pour la partie soluble dans l'eau pas de toxicité dans les conditions du test.
Toxicité pour les bactéries	CE0 (3 h) boue activée provenant d'une station traitant plutôt les eaux ménagères: > 1.000 mg/l; Inhibition de la respiration; OCDE Ligne directrice 209
Toxicité pour les organismes vivant dans le sol	L'examen n'est pas utile. Justification: Facilement biodégradable. L'exposition directe et indirecte du sol est invraisemblable.
toxicité concernant les végétaux terrestres	L'examen n'est pas utile. Justification: Facilement biodégradable. L'exposition directe et indirecte du sol est invraisemblable.
toxicité concernant les autres non-mammifères terrestres	L'examen n'est pas utile. Justification: Facilement biodégradable. L'exposition directe et indirecte du sol est invraisemblable.

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité	Facilement biodégradable; > 60 %; 28 jr; aérobique; OCDE Ligne directrice 310
-------------------------	---

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation	Facteur de bioconcentration (FBC): 53 - 539; calculé (valeur de la littérature) Une bioaccumulation est peu probable.
------------------------	--

12.4 Mobilité dans le sol

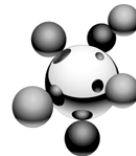
Mobilité	Adsorption/sol/boues de curage; log Koc: 8,92 - 9,79; OCDE Ligne directrice 121 immobile forte adsorption sur les sols La substance et ses produits de dégradation essentiels se décomposent très vite.
-----------------	---

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Résultats de l'évaluation PBT	Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
--------------------------------------	---

12.6 Autres effets néfastes

Conseils généraux	Aucun(e) à notre connaissance.
--------------------------	--------------------------------

**ISOFOL 20**

Version: 4.10

Date de révision 29.03.2012

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit	Peut être incinéré, si les réglementations locales le permettent.
code des déchets de l'Union européenne: EWC	Il n'est pas possible de déterminer pour ce produit un code déchet conformément au Catalogue européen des déchets (CED), car seule l'utilisation par la consommateur permet son classement. Pour déterminer le code déchet il faut s'accorder avec l'autorité ou l'entreprise régionale d'évacuation des déchets.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**14.1 Numéro ONU**

ADR	Marchandise non dangereuse
RID	Marchandise non dangereuse
ADN	Marchandise non dangereuse
IMDG	Marchandise non dangereuse
ICAO/IATA	Marchandise non dangereuse

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR	Marchandise non dangereuse
RID	Marchandise non dangereuse
ADN	Marchandise non dangereuse
IMDG	Marchandise non dangereuse
ICAO/IATA	Marchandise non dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

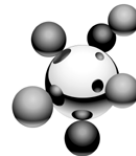
ADR	Marchandise non dangereuse
RID	Marchandise non dangereuse
ADN	Marchandise non dangereuse
IMDG	Marchandise non dangereuse
ICAO/IATA	Marchandise non dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

ADR	Marchandise non dangereuse
RID	Marchandise non dangereuse
ADN	Marchandise non dangereuse
IMDG	Marchandise non dangereuse
ICAO/IATA	Marchandise non dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR	Dangereux pour l'environnement	non
RID	Dangereux pour l'environnement	non
ADN	Dangereux pour l'environnement	non
IMDG	Marine polluant	no



ISOFOL 20

Version: 4.10

Date de révision 29.03.2012

ICAO/IATA	Environmentally hazardous	no
-----------	---------------------------	----

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Remarques Pas d'information disponible.

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REGLEMENTS NATIONAUX/AUTRES REGLEMENTS

Directive 96/82/CE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses Entrée de la liste dans la directive: La Directive 96/82/CE ne s'applique pas

ÉTAT ACTUEL DE NOTIFICATION

US. Toxic Substances Control Act	TSCA	y (liste positive)
Canada. Environmental Protection Act	DSL	y (liste positive)
Australia. Industrial Chemical (Notification and Assessment) Act	AICS	y (liste positive)
New Zealand. Inventory of Chemicals (NZIoC), as published by ERMA New Zealand	NZIOC	y (liste positive)
Japan. Kashin-Hou Law List	ENCS (JP)	y (liste positive)
Japan. Industrial Safety & Health Law (ISHL) List	ISHL (JP)	y (liste positive)
Korea. Toxic Chemical Control Law (TCCL) List	KECI (KR)	y (liste positive)
Philippines. The Toxic Substances and Hazardous and Nuclear Waste Control Act	PICCS (PH)	y (liste positive)
China. Inventory of Existing Chemical Substances	INV (CN)	y (liste positive)
Switzerland. Consolidated Inventory	CH INV	y (liste positive)

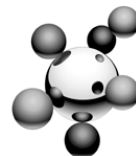
Remarque : les noms et les numéros CAS qui sont utilisés pour ce produit dans les nomenclatures chimiques mentionnées peuvent être différentes des données spécifiées dans le chapitre 3.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

2-octyldodecan-1-ol

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS



ISOFOL 20

Version: 4.10

Date de révision 29.03.2012

Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour:

12. Informations écologiques

Information supplémentaire:

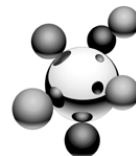
Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Cette fiche de données de sécurité ne contient que des informations relatives à la sécurité et ne remplace aucune information ni spécification concernant le produit.

signification des abréviations et acronymes utilisés

ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
AICS	Australian Inventory of Chemical Substances
ANSI	American National Standards Institute
ASTM	American Society of Testing and Materials (US)
BCF	Bioconcentration factor
CLP	Regulation on Classification, Labelling and Packaging of Substances and Mixtures
DIN	Deutsches Institut für Normung
DNEL	Derived No-Effect Level
DSL	Domestic Substances List
EC...	Effect concentration ... %
ENCS	Existing Notified Chemical Substances (Japan)
EWC	European Waste Catalogue
IATA	International Air Transport Association
IBC	Intermediate Bulk Container
ICAO	International Civil Aviation Organization
IMDG	International Maritime Dangerous Goods
IMO	International Maritime Organization
ISHL	Industrial Safety and Health Law (Japan)
ISO	International Organization for Standardization
IUAPC	International Union of Pure and Applied Chemistry
KECI	Korea Existing Chemicals Inventory
LC...	Lethal Concentration, ...%
LD...	Lethal Dose, ...%
MARPOL	International Convention for the Prevention of Pollution From Ships
NDSL	Non-Domestic Substances List
NOAEL	no observable adverse effect level
NOEL/NOEC	No Observed-effect level/concentration
NZIoC	New Zealand Inventory of Chemicals
OECD	Organisation for Economic Co-operation and Development
PBT	persistent, bioaccumulative, toxic
PICCS	Philippine Inventory of Chemicals and Chemical Substances
PNEC	Predicted No-Effect Concentration
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
TG	Test Guideline
TRGS	Technische Regeln für Gefahrstoffe
TSCA	Toxic Substances Control Act
vPvB	very persistent, very bioaccumulative
WGK	Wassergefährdungsklasse

Annexe

Sous les liens d'Internet ci-après, vous pouvez télécharger les annexes à la fiche de données de sécurité et/ou les listes des utilisations identifiées pour les substances indiquées.



ISOFOL 20

Version: 4.10

Date de révision 29.03.2012

2-octyldodecan-1-ol

http://www.sasolgermany.de/fileadmin/doc/productsafety/Annex/000000000072_EN_01.pdf